



Critères de validation du projet éducatif territorial (PEDT)



<i>Contenu</i>	<i>Éléments de contexte à faire figurer</i>	<i>Critères DDCSPP dont réglementaires ACM /APS</i>	<i>Critères CAF</i>	<i>Critères éducation nationale</i>
Territoire concerné	Volume de population, Proportion des 0/14 ans, Évolution démographique récente et projetée, Typologie du territoire, points particuliers.		Compétences territoriales (communes, EPCI, SIVOS...) Territoire CEJ	
Public		Effectif d'enfants fréquentant l'accueil de mineurs global et par site.		Effectif scolaire à la prochaine rentrée par classe et ou par site.
Information des familles	Participation à l'ensemble des réunions préparatoires, Participation aux instances dont le comité de pilotage du PEDT, Modalités de consultation sur les temps d'activités périscolaires (enquêtes, temps d'échanges et de rencontres).		Articulation au comité de pilotage CEJ (possibilité d'une seule et même instance quand cela est possible)	Présentation du PEDT au 1 ^{er} conseil d'école.
Horaires scolaires et périscolaires		Si déclaration des TAP en ACM : - obligation d'une durée totale d'activité périscolaire déclarée d'au moins 1 heure par jour dont TAP (pour un même organisateur), - diversité d'activités proposées (pas de mono-activité).		Définition des horaires à partir d'une analyse locale sur les rythmes de vie de l'enfant (enquêtes).

<i>Contenu</i>	<i>Éléments de contexte à faire figurer</i>	<i>Critères DDCSPP dont réglementaires ACM /APS</i>	<i>Critères CAF</i>	<i>Critères éducation nationale</i>
État des lieux de l'existant	Inventaire des moyens humains, logistique, matériel, présentant leur niveau de disponibilité et de contraintes éventuelles, Recensement des besoins non satisfaits.			
Locaux	Nombre, superficie, capacité d'accueil, typologie d'activités possibles, éloignement de l'école, Adaptation à l'âge des enfants (sanitaires, mobilier, matériel, espace de repos), Convention de mise à disposition, Nécessité d'adapter les locaux avant chaque TAP.	Si déclaration des TAP en ACM : - Respect des normes sur la construction.		Sollicitation de l'avis du conseil d'école pour les équipements scolaires.
Objectifs éducatifs	Basés sur une analyse du territoire et sur les besoins de l'enfant, Volonté politique de réaliser une collaboration locale des acteurs éducatifs par le biais du PEDT, Élaboration d'objectifs concrets et vérifiables.	Lien avec le projet éducatif et le projet pédagogique de l'ACM.	Objectif en cohérence avec les valeurs de la CAF : accessibilité à tous, neutralité et laïcité	Lien avec le projet d'école.
Articulations avec dispositifs existants	Liste des dispositifs mis en œuvre sur le territoire (mentionnés dans la circulaire), Concertation, coordination et échanges éducatifs durables.	Invitation des directeurs d'école au comité de pilotage CEJ (contrat enfance jeunesse-CAF), Dispositif spécifique <i>D'Qual</i> (démarche qualité).	Invitation au copil des CEJ les organisateurs TAP quand il n'y a pas d'ACM → quelle conséquence concrète ???	Invitation de l'ACM au conseil d'école.

<i>Contenu</i>	<i>Éléments de contexte à faire figurer</i>	<i>Critères DDCSPP dont réglementaires ACM /APS</i>	<i>Critères CAF</i>	<i>Critères éducation nationale</i>
Activités	<p>Inscription des élèves non obligatoire aux activités, Fréquentation régulière des élèves inscrits aux activités, Accessibilité garantie par des tarifs adaptés, Présentation des activités en fonction des objectifs éducatifs, Explicitation du lien avec le projet d'école et les autres projets locaux (ACM, école de musique, ...) afin de garantir le continuité éducative, Conditions d'encadrement centrées sur la qualité éducative, Vérification de la compétence et de la moralité des intervenants, Adaptation aux rythmes et aux besoins de l'enfant en fonction de leur âge, Respect des règles d'hygiène alimentaire pour les goûters. Articulation avec les éventuelles activités extrascolaires du territoire (mercredis et vacances).</p>	<p>Si déclaration des TAP en ACM : - Formalités d'inscription, - Respect des normes d'encadrement, - Continuité éducative au travers des activités, Si encadrement sportif : - Vérification de la carte professionnelle.</p>	<p>Gratuits ou payants : si payants quels tarifs ?</p> <p>Prise en compte dans l'organisation des conséquences sur l'organisation familiale</p>	

<i>Contenu</i>	<i>Éléments de contexte à faire figurer</i>	<i>Critères DDCSPP dont réglementaires ACM /APS</i>	<i>Critères CAF</i>	<i>Critères éducation nationale</i>
Sécurité	<p>Organisation du transfert de la prise en charge des mineurs de l'école au TAP (idem périscolaire), avec élaboration d'un règlement intérieur de l'organisateur,</p> <p>Présence recommandée d'une trousse de secours et d'un personnel formé aux 1ers soins,</p> <p>Application du Code de la Route pour les déplacements (groupe encadré, sens de circulation sur la chaussée),</p> <p>Obligation d'assurance en responsabilité civile.</p>	<p>Si déclaration des TAP en ACM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Application des règles de suivi sanitaire. 		
Partenaires	<p>Listing des partenaires potentiellement mobilisables,</p> <p>Démarche de communication pour une réflexion partagée,</p> <p>Mutualisation de moyens et de projets,</p> <p>Recommandation d'une contractualisation entre les partenaires et les collectivités (convention d'engagement signée),</p> <p>Respect des domaines de compétence des différents partenaires.</p>			
Intervenants	<p>Vérification de la moralité des intervenants,</p> <p>Définition et valorisation du rôle de chacun,</p> <p>Temps de concertation réguliers,</p> <p>Conventionnement si mise à disposition ou prestation de service,</p>	<p>Si déclaration des TAP en ACM :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respect des normes d'encadrement et de qualification, - Définition du projet pédagogique en équipe. 		

<i>Contenu</i>	<i>Éléments de contexte à faire figurer</i>	<i>Critères DDCSPP dont réglementaires ACM /APS</i>	<i>Critères CAF</i>	<i>Critères éducation nationale</i>
Pilotage et coordination	Présentation de l'instance de pilotage : <ul style="list-style-type: none"> - Composition, - Présidence, - Organisation. Identification recommandée d'un coordonnateur du PEDT, Élaboration d'outils partagés au sein du projet collectif (répertoire des partenaires, stratégie de communication, patrimoine d'expériences). Prise en compte des différents dispositifs éducatifs du territoire et intégration de leurs référents dans le comité de pilotage PEDT.		Lien avec le copil CEJ le cas échéant	
Bilan/évaluation	Élaboration d'un outil d'évaluation à partir des constats effectués, Présence d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, Possibilité de sondages ou enquêtes de satisfaction en direction des familles et des partenaires, Réalisation d'un bilan annuel pour mesurer l'évolution du projet à faire valider par le comité de pilotage du PEDT.			

ACM : accueils collectifs de mineurs
TAP : temps d'activités périscolaires